

Votations du 19 mai 2019

Fiscalité des entreprises et AVS, un pari.

La RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) tient du mariage de la carpe et du lapin. Le volet fiscal des entreprises est furieusement semblable à la RIE 3 qui fut refusée par le peuple il y a deux ans. La RFFA est une RIE 3 déguisée : à peine moins généreuse pour les actionnaires, elle présente quelques modestes retouches aux niches fiscales et offre un sucre pour l'AVS. Cette aumône est censée faire avaler le paquet fiscal mais sera financée en réalité par l'augmentation des cotisations AVS pour les employés et pour les employeurs (1,2 milliard) et par une contribution de 800 millions de la Confédération. Il n'y aura pas un centime de plus pour les rentes AVS. C'est un cadeau aux citoyens qu'ils se paieront eux-mêmes.

Depuis une vingtaine d'années, notre pays applique aux entreprises une stratégie fiscale de sous enchère. Il s'agit d'attirer des entreprises séduites par une imposition basse, ce qui n'est pas sans risques si les firmes se montrent volatiles au gré des aubaines fiscales. Il y a de quoi fragiliser notre tissu économique. Surtout que cette politique fiscale favorise essentiellement des holdings qui fuient les impôts des pays qui sont la source de leurs richesses. En outre, une telle stratégie attise une néfaste concurrence entre les cantons.

Le projet prévoit certes la suppression des honteux forfaits accordés aux multinationales qui nous attirent des critiques très justifiées. La Confédération compte récupérer ainsi 2,3 milliards. Mais pourquoi dans le même mouvement diminuer encore si fortement l'impôt sur le bénéfice ? C'est parier que les nouvelles entreprises qui accoureront compenseront les pertes. Or, cela mettra notre pays en tête de la compétition fiscale internationale. Juste au moment où l'OCDE planche sur des modèles visant à déplacer la taxation des sociétés multinationales vers les pays où elles réalisent leurs bénéfices...

Tous ces cadeaux ont un prix. Deux milliards pour le volet fiscal seront à la charge des cantons, même si la Confédération réduit la facture d'un milliard, plus 180 millions pendant 7 ans en faveur des cantons les plus pauvres. L'abolition des statuts fiscaux ne toucheront en rien le fisc fédéral. Ce sont les cantons et surtout les communes qui assumeront l'essentiel de la baisse de l'impôt sur le bénéfice. Et ce sont les banques, les très grandes entreprises, les géants du commerce de détail qui se froteront les mains. Le mécanisme de transition court sur dix ans. Ce n'est qu'à ce moment que les entreprises « au forfait » paieront plein tarif.

Pendant ce temps, les collectivités locales n'auront qu'à s'armer de patience et se satisfaire de contempler leurs pertes fiscales. Pas sûr que les contribuables locaux y trouvent leur compte. Il s'agit d'un pari aux conséquences improbables.

La majorité du comité de l'AVIVO suisse recommande de voter NON. L'AVIVO Vaud n'a pas pris de position.

Christiane Jaquet-Berger